

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 19 présents et représentés
- ✕ 19 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente juin à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAIRIE, 16 A RUE DE LA MAIRIE (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. MEURVILLE Laëtitia (Responsable du Pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY)

361. Convention dans le cadre de la réalisation de prestation en conseils en organisation

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022, , et ses articles L452-40 et L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15
- Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

Considérant les besoins récurrents des collectivités affiliées et non affiliées dans le domaine de la gestion de l'organisation du travail,

Considérant la position centrale du Centre de Gestion des Vosges qui dispose au jour de la délibération d'experts en matière de Ressources Humaines,

Considérant que la mise à disposition d'un agent du Centre de gestion des Vosges, un conseiller en organisation du travail, serait à même d'assister les collectivités du département dans la gestion et l'optimisation de leur organisation du travail,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- **Valident le projet de convention présentée en séance,**
- **Autorisent le Président à signer les conventions avec les collectivités qui souhaitent bénéficier de l'offre de service,**
- **De confier au Président le soin de diffuser auprès des collectivités vosgiennes la nouvelle offre de service présentée en séance,**
- **De réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de la convention de mise à disposition.**

Date d'effet de la délibération : 30/06/2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

